







RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL

La logique de remise en cause des garanties et des droits collectifs concerne tous les salariés du privé et du public.

Le projet de loi « *Travail* » détruit les droits sociaux collectifs et accroît les inégalités ainsi que la précarité, notamment des jeunes dans la continuité des lois « *sécurisation de l'emploi* », « *dialogue social* » et « *pour la croissance et l'activité* ».

L'intersyndicale FO - CGT - FSU - SOLIDAIRES vous appelle à manifester pour combattre le projet de loi travail.

GREVE RASSEMBLEMENT, MANIFESTATION

28 AVRIL 2016

11 HEURES

PLACE DU JET D'EAU - LAVAL -

Cette loi est inacceptable dans sa philosophie générale comme dans nombre de ses articles.

Son fil conducteur, notamment l'inversion de la hiérarchie des normes persiste malgré les mobilisations, de même que l'aggravation de l'assouplissement des licenciements économiques dans les PME et TPE.

L'inversion de la hiérarchie des normes, ce sont :

- des accords d'entreprises qui pourront s'appliquer tout en étant inférieurs en droit au code du travail et aux conventions collectives, elles-mêmes plus favorables que celui-ci
- la destruction de droits individuels acquis
- la possibilité de majorer les heures supplémentaires à seulement 10 % au lieu de 25 %
- les facilitations des licenciements
- l'affaiblissement de la médecine du travail (moins de visites médicales, CHSCT avec moins de droits...)
- le droit pour l'employeur de modifier la date des congés payés en dehors du délai d'un mois
- la possibilité de négociations salariales tous les 3 ans au lieu de 1 an
- Une remise en cause de l'égalité professionnelle femmes/hommes

Réussir la journée de grève interprofessionnelle et de manifestations le 28 avril sur le seul mot d'ordre de retrait du projet de loi est la priorité.